

Quelques réflexions à partir de différents textes

- Un article de Brigitte Bouquet qui a publié de nombreux textes et un livre consacré à l'éthique dans le travail social
- Les recommandations de bonne pratique de l'ANESM :
Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Les travaux d'un philosophe anglais Stephen Toulmin sur la casuistique

La Responsabilité Éthique

L'article de Brigitte Bouquet, "Responsabilité éthique du travail social envers autrui et envers la société", explore en profondeur la notion de responsabilité comme fondement de la pratique éthique, particulièrement dans le secteur social. La responsabilité est une notion complexe, récente dans son usage courant (XVIIIe siècle), et à la fois morale et juridique.

La responsabilité signifie répondre devant une autorité, qui peut être :

1. **Le tribunal intime de la conscience (Responsabilité Morale) :** Liée au for intérieur, à la liberté et à l'accomplissement de soi. Le "je veux" précède le "je dois".
2. **Un tribunal externe institué (Responsabilité Sociale/Juridique) :** Être redevable de ses actes devant la loi (civile, pénale, professionnelle).
- 3.

La responsabilité s'exerce à plusieurs niveaux qui s'entrecroisent et se complètent.

- **Responsabilité Personnelle :** Ancrée dans la conscience de l'individu, elle est la forme originelle de la responsabilité. Elle implique d'assumer son existence et ses conséquences, en reconnaissant que son existence est inséparable de celle des autres.
- **Responsabilité Éthique envers les Usagers :** C'est un engagement qui combine la responsabilité personnelle avec celle de la fonction professionnelle. Elle réunit le savoir (conscience des implications des actes), le pouvoir (capacité de modifier la situation) et le vouloir (décision d'agir). L'objectif est de "faire advenir le Sujet en soi-même et chez autrui".
- **Responsabilité Éthique envers les Institutions Employeurs :** Il s'agit d'une responsabilité partagée. Le professionnel doit tenir son poste de manière optimale, tandis que l'institution doit fournir un cadre de travail adéquat (moyens, missions claires) et promouvoir une éthique de service.
- **Responsabilité Éthique Collective vis-à-vis de la Société :** Forme sociale de la responsabilité, elle découle du fait que l'individu est membre d'une collectivité. Elle implique une responsabilité pour des actes auxquels on n'a pas directement contribué mais qu'on a laissé s'accomplir par passivité. Elle vise l'engagement dans la modification des situations sociales et l'émancipation collective.

La réflexion sur la responsabilité s'appuie sur plusieurs traditions philosophiques :

- **Aristote (*Éthique à Nicomaque*) :** L'homme doit répondre de ses actes dès lors qu'il en a pris l'initiative et est même responsable de son irresponsabilité.

- **Emmanuel Levinas** : Le sentiment de responsabilité naît du "visage de l'autre". L'appel d'autrui précède et fonde la liberté et la réponse.
- **Paul Ricoeur (*Soi-même comme un autre*)** : L'éthique de la responsabilité vise "la vie bonne avec autrui et pour soi-même". Il souligne que "la souffrance oblige" et crée un "devoir inconditionnel de porter secours". Il prône cependant la recherche d'une "juste mesure" pour éviter les extrêmes : "Entre la fuite devant la responsabilité des conséquences et l'inflation d'une responsabilité infinie, il faut trouver la juste mesure et répéter le précepte grec : 'rien de trop'".
- **Max Weber** : Distingue l'**éthique de conviction** (agir selon ses valeurs personnelles) et l'**éthique de responsabilité** (évaluer les conséquences de ses actions), deux démarches complémentaires pour le professionnel en institution.

La responsabilité envers autrui vise à transformer une personne en difficulté en un sujet agissant et autonome.

Les recommandations de l'Anesm

(Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) fournissent un cadre pratique pour intégrer le questionnement éthique dans les organisations.

3.1. Enjeux et Objectifs

L'exigence d'une réflexion éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) découle de trois constats :

1. La **vulnérabilité des populations** accueillies donne un poids particulier à chaque décision.
2. Les **tensions entre impératifs contradictoires** (aide vs contrôle, mission vs gestion, protection vs autonomie) exigent une attention constante.
3. Les **transformations de la société** demandent une adaptation continue des modes d'intervention.

L'objectif principal est de **réaffirmer la position d'acteur de la personne accompagnée**, en la considérant comme un sujet doté de capacités et d'un projet de vie.

L'Anesm clarifie le champ de l'éthique en la distinguant d'autres notions proches :

Concept	Définition	Fondement
Morale	Se fonde sur une définition du bien et du mal, se traduisant par des prescriptions et interdictions.	Impératifs, culture, traditions sociales.
Droit	Ensemble de règles régissant la vie en société qui s'imposent à tous.	Principes moraux d'une société (légal vs légitime).
Déontologie	Ensemble des règles d'exercice d'une profession déterminée.	Normes et usages professionnels.

Éthique	Réflexion qui vise à déterminer le bien agir en situation, en interrogeant les principes de la morale face à des cas singuliers.	Questionnement permanent, recherche de sens.
----------------	--	--

Création d'un Cadre Structuré : L'Instance Éthique

Pour passer d'un questionnement individuel à une démarche collective, l'Anesm recommande la mise en place d'une **instance éthique**. C'est un espace collégial et pluriel, distinct du temps de l'action, qui sert de lieu ressource.

- **Principes de Fonctionnement** : Pour garantir son rôle de tiers, l'instance doit respecter des principes stricts :
 - **Neutralité** : Ce n'est ni un lieu de plainte, ni une instance de sanction.
 - **Confidentialité** : Protéger la parole et les situations évoquées.
 - **Indépendance** : Être à l'abri des pressions hiérarchiques.
 - **Bienveillance** : Assurer le non-jugement pour libérer l'expression.
 - **Régularité, Volontariat, Engagement personnel.**
- **Composition** : Elle doit garantir la pluralité des regards en incluant des professionnels de différents métiers, des usagers, leurs proches et, idéalement, des apports extérieurs (philosophe, juriste, etc.) pour éviter l'entre-soi.

Le Processus de Traitement d'une Question Éthique

L'Anesm propose une méthode en deux phases pour traiter une question éthique :

1. **Phase de Questionnement** :
 - **Identifier la question éthique** : Distinguer un vrai conflit de valeurs d'un problème purement technique ou juridique.
 - **Attribuer un temps dédié** : Sortir de l'urgence du quotidien.
 - **Formuler la question par écrit** : Pour objectiver et clarifier le problème.
 - **Examiner la question** : Analyser le contexte, les normes, les positions des acteurs et les systèmes de valeurs en conflit.
2. **Phase de Capitalisation** :
 - **Formaliser les réflexions** : Sous forme de synthèses, d'avis, de pistes de réflexion. L'écrit doit être un outil de travail et non un dogme.
 - **Partager avec les acteurs de terrain** : Assurer une circulation entre l'instance et la pratique quotidienne.
 - **Interroger les pratiques et écrits institutionnels** : Utiliser la réflexion pour faire évoluer les projets d'établissement, les règlements et les procédures.

Le Risque d'Instrumentalisation

Un risque majeur identifié est l'instrumentalisation de l'éthique. Elle peut devenir :

- Un **enjeu d'affichage et de communication** pour soigner l'image de l'institution.
- Une forme de **prévention des conflits** pour cautionner des décisions déjà prises.
- Un **palliatif** pour masquer des dysfonctionnements structurels (manque de formation, de moyens).

Le Pr D. Sicard qualifie ce phénomène d'« **airbag éthique** », qui préserve les institutions du questionnement plutôt qu'il ne l'encourage. Une véritable démarche éthique doit être un processus de questionnement authentique et potentiellement déstabilisateur.

Ces instances ont pour but d'aider à la prise de décision dans des situations complexes où des valeurs entrent en conflit, tout en se prémunissant contre les risques d'instrumentalisation, où l'éthique ne servirait que de caution morale ("airbag éthique") sans remettre en question les pratiques.

Le Raisonnement Éthique Pratique selon Stephen Toulmin

Stephen Toulmin a joué un rôle crucial dans la redéfinition du raisonnement éthique, en s'éloignant des approches déductives basées sur des principes universels pour promouvoir une méthode inductive et contextuelle.

La Réhabilitation de la Casuistique

En collaboration avec Albert R. Jonsen dans leur ouvrage *The Abuse of Casuistry: A History of Moral Reasoning* (1988), Toulmin a réhabilité la casuistique, longtemps dénigrée. Ils la définissent comme une méthode essentielle de raisonnement moral qui part de l'analyse de cas concrets pour résoudre des questions pratiques et éthiques. Cette approche pragmatique combine l'application de principes moraux avec une analyse fine des spécificités de chaque situation.

Toulmin insistait sur le lien indissociable entre la théorie éthique et la pratique, comme en témoigne sa citation :

« Without casuistry, ethics becomes an intellectual exercise that is of little relevance »
(Sans la casuistique, l'éthique devient un exercice intellectuel sans grande portée).

Le Schéma Argumentatif de Toulmin

Dans son ouvrage fondateur *Les usages de l'argumentation* (1958), Toulmin propose un modèle pour analyser tout raisonnement pratique. Ce schéma décompose l'argumentation en six composantes interdépendantes :

1. **La Conclusion (Claim)** : La thèse ou l'affirmation défendue.
2. **Les Données (Data)** : Les faits concrets sur lesquels la conclusion est basée.
3. **Les Garanties (Warrants)** : Les principes généraux, règles qui justifient le passage des données à la conclusion.
4. **Les Fondements (Backing)** : Ce qui légitime les garanties elles-mêmes (lois, théories scientifiques, codes moraux).
5. **Les Modalisations (Qualifiers)** : Les marqueurs linguistiques (ex: "probablement", "certainement") qui indiquent le degré de force ou de certitude de la conclusion.
6. **Les Réfutations (Rebuttals)** : Les circonstances spécifiques ou exceptions qui pourraient invalider la conclusion.

La casuistique, selon Toulmin, consiste à appliquer rigoureusement ce schéma à l'analyse de cas pour structurer le raisonnement éthique.

La Primauté de la Conclusion Pratique sur les Principes

Une des idées les plus novatrices de Toulmin est que **des conclusions pratiques identiques peuvent découler de principes généraux différents, voire opposés**. Dans le raisonnement pratique, l'essentiel est la décision à prendre dans une situation donnée, et non le principe invoqué pour la justifier.

Proposition provisoire

Ma position personnelle proche de celle de Toulmin : il est vain de développer des débats abstraits sur les différentes notions philosophiques qui prétendent définir ce que serait l'éthique. Les enjeux sont pratiques : ***des conclusions pratiques identiques peuvent découler de principes généraux différents, voire opposés***.

Ces recommandations me semblent sous-estimer la diversité des théories éthiques, je pense notamment à l'éthique minimale de Ruwen Ogien où à l'éthique interrogative d'Olivier Abel, disciple de Ricoeur.

Je crois aussi, qu'elles sous-estiment la conflictualité à au moins deux points de vue :

la contradiction entre deux principes éthique tel quel apparaît dans les dilemmes éthiques aux quelles sont confrontés les acteurs de terrain particulièrement dans le domaine du handicap. Par exemple comment choisir entre autodétermination l'utilisateur et nécessité de protection des personnes vulnérables.

L'autre niveau de conflictualité se situe entre le professionnel de terrain, le collectif que représente l'équipe et l'institution particulièrement dans le cas de grosses institutions, gérant de multiples établissements. Il me semble que les travaux de Boltanski et Thévenot sur la justification et leur théorie de la pluralité des cités peuvent permettre de décrire les conflits entre les différents types de justification auxquels on peut faire appel à ces différents niveaux.

Enfin, je crois que nous pouvons adopter comme principe de travail, un positionnement qui relève de l'éthique descriptive qui étudie de manière comparative ce que les personnes considèrent comme juste, et se limite à décrire les valeurs et les jugements moraux observés. C'est une approche à la fois contextuelle et pragmatique qui intègre la dimension historique de l'évolution des normes de référence.

